



# LETTRÉ OUVERTE AUX DÉPUTÉ·E·S LES PSYCHOLOGUES VOUS ALERTENT

## Qui sont les psychologues ?

Intervenant dans divers champs d'exercice et non uniquement dans le secteur de la santé, les psychologues, formé·e·s en sciences humaines, se mobilisent pour la prise en compte de la dimension psychologique dans toute la société.

Les psychologues, professionnel·le·s de la prise en charge psychologique, assurent la prévention, le soutien et l'accompagnement des personnes, de leurs proches, des équipes et autres professionnel·le·s ainsi que des institutions dans tous les secteurs de la vie humaine : santé, éducation nationale, grand âge, handicap, enfance en danger, travail, entreprise, justice, prisons, services sociaux, etc.

Selon le secteur d'activité, la variété des approches, les outils favorisant le développement et l'autonomie de la personnalité ainsi que la diversité des méthodes thérapeutiques doivent être préservés. Ils représentent une richesse pour les citoyens.

## Dans le secteur sanitaire : échec du plan d'urgence en santé mentale

À l'issue des Assises de la Santé Mentale de septembre 2021, et face à la crise révélée par les effets du Covid et des confinements, le président de la République déclare avoir inauguré un vaste plan d'urgence pour la Santé Mentale des citoyens. Pour compenser la pénurie organisée depuis plusieurs années dans les services publics, le gouvernement met en place le dispositif MonPsy Santé, censé permettre à tous et à toutes d'accéder à un suivi psychologique auprès d'un·e psychologue en libéral, remboursé par l'assurance-maladie.

En vérité, les critères pour en bénéficier sont très restrictifs (absence de consommation de psychotropes, troubles dits légers ou modérés...), le suivi est limité à 8 séances par an et le tarif de 30 € ne correspond pas à celui pratiqué généralement dans les autres pays européens. Le ou la patient·e doit avancer le prix de la consultation et être nécessairement adressé·e par un médecin généraliste alors qu'on sait que 30 % de la population n'y a déjà plus accès.

Dans le même temps, au niveau national, ce ne sont que 170 postes de psychologues qui ont été financés dans les Centres Médico-Psychologiques (CMP) ainsi que 200 dans les Centres de santé et Maisons de Santé. Dans ces dernières, le rythme imposé est de 30 minutes par entretien, temps inadapté à des consultations psychologiques. Quant aux 800 postes supplémentaires annoncés dans les CMP (soit 1/4 de temps plein par CMP !), on ignore à ce jour quelles catégories professionnelles sont concernées.

**Le compte n'y est pas ! Ce saupoudrage ne réduira pas les listes d'attente, parfois longues d'un an, voire davantage, et continuera de laisser en souffrance une grande partie de la population.**

Les transformations progressives des CMP en plateformes d'orientation et de diagnostic, selon une conception réductrice du handicap (Troubles Neuro-Développementaux), tendent à réduire l'intervention du psychologue à des actes techniques au détriment d'une approche globale de la personne. **Le soin psychique glisse vers une évaluation et une rééducation** normalisées et déshumanisées, déniaient le temps nécessaire à la rencontre, à la confiance, à la parole et à la prise en compte de l'histoire de chacun. Nous ne voulons pas du modèle du « parcours de soin », qui multiplie les interlocuteurs. Au nom du diagnostic, de l'orientation vers certaines structures et d'un suivi prétendument « optimisé », les psychologues refusent d'opérer un tri de la demande et/ou de la différer. Nous ne voulons pas de cette course d'obstacles, mais d'un accueil inconditionnel et d'un soin individualisé répondant aux besoins de chacun.

Le président de la République prévoit de « créer un choc d'attractivité et de formation pour les professionnel·le·s ». Le résultat est pourtant là : malgré les quelques mesures, largement insuffisantes prises dans le champ de la santé, médecins et infirmiers quittent l'hôpital et, depuis quelques mois, il en va de même des psychologues.

## Dans le médico-social et le social

Le secteur social (protection de l'enfance, prévention spécialisée, hébergement d'urgence...) et le secteur médico-social (secteur du handicap : CMPP, CAMSP, IME, ITEP...) ainsi que de la personne âgée dépendante (EHPAD...) sont en très grande difficulté.

**La protection de l'enfance**, prétendument préoccupation nationale, ne cesse d'être mise à mal par les coupes budgétaires des départements, l'insuffisance de formation des personnels, des locaux inadaptés, des phénomènes de violence répétés tant sur les enfants et adolescent.e.s accueilli.e.s que sur les professionnel.le.s exerçant auprès d'eux. La place des psychologues auprès de ce public particulièrement fragilisé, sujet à de multiples traumas, est hélas loin d'être centrale.

Le recours au libéral comme palliatif au sanitaire lui-même déjà débordé est trop fréquent, au détriment d'un recrutement de psychologues directement en lien avec les enfants, les adolescent.e.s et leurs parents, mais aussi avec les accueillant.e.s familia.ux.les et les autres professionnel.le.s éducati.fs.ves. Ce recours ne répond pas à la mission de service public et aux engagements pris par le gouvernement. Les conditions d'accueil des mineurs, parfois dans des hôtels faute de structures adaptées, le sureffectif dans les internats, le manque d'accompagnement spécifique des Mineurs Non Accompagnés, la « gestion » des enfants placés comme des pions ou encore, la non-application des décisions judiciaires de protection par manque de place, sont inadmissibles.

La répétition des ruptures, le manque de considération de la parole de l'enfant, l'exposition à de nouvelles formes de violence, sont autant de facteurs de mal-être et de souffrance qui impacteront inévitablement le développement psychique et psychologique de ces enfants.

**Le secteur médico-social**, la transformation à marche forcée des établissements médico-sociaux en plateforme de coordination et d'orientation (PCO), sans aucune concertation avec les professionnel.le.s, les partenaires socia.ux.les, les associations d'usagers ou les élu.e.s, a de multiples conséquences désastreuses. Elle oppose des catégories d'enfants : ceux et celles souffrant de troubles dits neuro-développementaux et ceux et celles rencontrant d'autres problématiques (angoisse, états dépressifs, phobies scolaires...) qui, en outre, ont été fortement majoré.e.s par les effets de la crise sanitaire. Elle invisibilise ainsi des milliers d'enfants et leur famille dont l'accompagnement dépasse largement la seule question du dépistage des **troubles dits du neuro-développementaux (TND)**. Le dépistage ne doit pas conduire à un tri des enfants et à un renvoi vers le secteur libéral, mais doit permettre de prendre en compte le retentissement psychique des difficultés de tous les enfants afin de les soutenir dans leur rapport au monde et à eux-mêmes.

## Dans l'Éducation Nationale

Le corps unique de psychologues de l'Éducation Nationale, **créé en 2017 suite à la mobilisation de la profession, a pour mission de favoriser le développement de la personnalité et l'épanouissement de tous les enfants et tou-te-s les adolescent.e-s en milieu scolaire. Ce statut, accordé aux psychologues de l'Éducation Nationale, n'a pas été du goût du gouvernement Macron qui a tout fait pour les marginaliser** : recrutements totalement insuffisants, absence de créations de postes alors qu'un psychologue de l'Éducation Nationale a en charge 1 500 élèves en moyenne, postes non pourvus, congés non remplacés, Centres d'Information et d'Orientation (CIO) fermés et Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASSED) incomplets ou fermés pour favoriser la privatisation et l'externalisation de l'accompagnement personnalisé des élèves !

Ce gouvernement a fait le choix de transférer au privé une partie des missions des psychologues de l'Éducation Nationale. Son projet est de médicaliser les difficultés scolaires et instrumentaliser les psychologues de l'Éducation Nationale pour qu'ils réalisent des bilans psychologiques à la chaîne au détriment du travail de prévention, de suivi, de contribution à la réussite scolaire et à l'élaboration de projets d'orientation émancipateurs.

Par sa politique de destruction du service public, il empêche tout réel travail avec les équipes éducatives par manque de temps de concertation autour des situations des enfants et des adolescent.e.s. En réduisant drastiquement les moyens, la stratégie développée sur l'accompagnement personnalisé des élèves, en particulier celles et ceux qui relèvent



du handicap et de l'inclusion, ne vise qu'à affaiblir et discréditer les psychologues de l'Éducation Nationale dont c'est la mission.

Pour favoriser le développement de la personnalité et l'épanouissement de tous les enfants et tou-te-s les adolescent-e-s, une politique en faveur du service public de l'Éducation Nationale supposerait que les psychologues aient en charge 800 élèves au maximum, comme dans les autres pays européens.

**En conséquence, des créations de postes et un doublement des recrutements, la réouverture de tous les CIO et des RASED, fermés faute d'équipes complètes sont des urgences absolues.**

### Dans le monde du travail

Les psychologues territoriaux et territoriales de l'insertion et ceux de Pôle Emploi sont témoins de la précarité psychique des demandeurs d'emploi et des besoins d'accompagnement personnalisé, de soutien psychologique, amplifiés par l'isolement et la période Covid. **Les confinements successifs et les pertes d'emploi ont déconstruit les réseaux et accompagnements antérieurs, qui ne peuvent être remplacés par de la prescription et des dispositifs d'écoute de très courte durée.**

Le chômage, les licenciements, l'épuisement professionnel, l'aggravation des problèmes de santé au travail amènent à Pôle Emploi et dans les dispositifs d'insertion de plus en plus de personnes ayant besoin d'accompagnement et de prise en charge spécifique.

Or, la rupture des liens sociaux, les décompensations, les effondrements psychiques ne se résolvent pas d'un coup de baguette magique. Des accompagnements pluridisciplinaires sont nécessaires à la réhabilitation médico-psycho-sociale des personnes. La vision actuelle de la santé mentale est beaucoup trop médico-centrée ; les personnes concernées sont traitées de façon hygiéniste et mécanique.

Les psychologues du travail et de l'insertion sont en première ligne pour recevoir ces personnes et les orienter éventuellement vers des structures de soin, mais ils sont isolés dans les services et doivent accompagner des centaines de personnes chacun !

### Dans le secteur de la justice

**Les psychologues de l'Administration Pénitentiaire** s'interrogent sur l'impact du dispositif MonPsy sur les personnes ayant des obligations de soin souvent en grande précarité. Généralement, celles-ci s'adressent aux Centres Médico-Psychologiques, structures qui sont mises en difficulté pour les recevoir dignement faute de moyens. C'est l'externalisation vers les secteurs libéraux qui est privilégiée par ce gouvernement. Si le dispositif MonPsy sera, théoriquement, plus facile d'accès, il ne pourra que garantir une prise en charge de très courte durée, tout de même onéreuse et avec obligation d'y associer le médecin généraliste. Est-ce donc cela qu'on appelle la réinsertion des personnes sous main de justice en France ?

**En ce qui concerne la justice des mineurs**, l'entrée en vigueur du code de justice pénale des mineurs depuis octobre 2021 a considérablement réduit le temps éducatif et clinique, ce temps qui, nous le défendons, est absolument nécessaire à la mise en place d'une relation qui permette au jeune d'évoluer. Les adolescentes et adolescents sont désormais jugés en quelques mois, délai insuffisant à l'élaboration psychique, à l'accès à la culpabilité et à l'expression d'une empathie pour les victimes. Ainsi, lorsque ce travail ne peut être mené, les condamnations sont plus lourdes.

De même, les psychologues sont amené-e-s à travailler dans un cadre probatoire de contrôle et de sanction qui pose bien des questions sur l'obligation de transmission d'informations souvent incompatible avec la création d'un cadre à visée thérapeutique.

Le manque d'attractivité de la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour les psychologues augmente au fur et à mesure que leurs missions et leur autonomie professionnelle sont attaquées.

## Dans la Fonction Publique Territoriale

Si les psychologues territoriaux et territoriales sont moins nombreux que leurs collègues hospitalier-e-s, elles et ils sont en première ligne pour servir et accueillir la population : soutien à la parentalité dans les différents temps de la vie de l'enfant, soutien des personnes victimes de violences, **soutien des personnes confrontées au handicap, à la précarité, à la fin de vie... Elles et ils travaillent en protection comme en prévention et sont accessibles notamment sans conditions de ressources.**

Durant la crise sanitaire, elles et ils ont mis en place des cellules d'écoute psychologique pour assurer la continuité du service public.

**Leur travail de prévention et d'accompagnement** est trop souvent empêché par les difficultés à orienter les personnes vers les CMP et Centres Médico-Psycho-Pédagogiques lorsque nécessaire, tant le service public est mis à mal.

La prévention évite l'aggravation des difficultés : sans prise en compte précoce, ces difficultés peuvent devenir pathologiques.

## Dans la formation et l'Enseignement Supérieur

La mise en place de la **Loi de programmation pour la recherche, la réduction progressive des prérogatives du Conseil National des Universités (CNU)** sur les qualifications des enseignant-e-s-chercheur-e-s et l'évolution de leur carrière, au profit des établissements, menace l'unité de la psychologie. Le CNU est la seule instance garantissant l'application de règles et critères nationaux communément admis par les sous-disciplines de la profession et promouvant l'excellence de la psychologie. L'affaiblissement du CNU menace cette unité au profit de règles et de critères locaux.

**La précarité des jeunes chercheur-e-s** et la concurrence entre les universités et les laboratoires pour obtenir postes et crédits deviennent la règle. Au moment où le gouvernement cherche à s'appuyer sur la psychologie pour soutenir l'offre de soins dans le champ de la santé mentale, il menace son unité et la pratique d'une psychologie rigoureuse en attaquant l'instance nationale garante de l'application de critères d'excellence nationaux dans les recrutements et, par conséquent, dans la formation des futur-e-s professionnel-le-s.

**Refusant de donner à l'Enseignement Supérieur les moyens nécessaires pour faire face à la montée démographique et à investir dans de nouvelles ressources de formation et d'intelligence, le gouvernement organise la sélection à tous les étages et maintient les étudiants dans une situation très précaire que la crise sanitaire a dévoilée.**

Il est urgent de reprendre les discussions en prenant en compte les résultats de la recherche en psychologie et l'expertise des enseignant-e-s-chercheur-e-s avec les organisations représentant la profession.

### C'est pourquoi nous souhaitons alerter les député-e-s

**L'accompagnement psychologique, le soutien psychologique et la prise en compte des besoins de la personne, à l'école, au travail et à l'hôpital ne sont pas des marchandises que l'on peut normaliser et dont on peut à tout prix réduire le coût.**

**Ils nécessitent une écoute attentive de la parole et du désir de chacun. Ils demandent du temps, celui de faire confiance pour pouvoir se confier, s'émanciper et se développer.**





**Nos revendications, partagées par une large majorité de la profession, sont les suivantes. Elles figurent sur la pétition [change.org](https://change.org) que nous vous engageons à signer en ligne.**

- La reconnaissance de la place des psychologues dans l'ensemble de leurs champs d'exercice : santé, social, médico-social, éducation, travail, justice, formation et autres
- Le respect d'une pluralité d'approches tant théoriques que méthodologiques
- La reconnaissance et le respect du code de déontologie
- L'arrêt de tout encadrement hiérarchique contraire au code de déontologie et aux statuts et missions des psychologues
- Le refus de toute subordination au médical
- Le refus de création d'un ordre professionnel pour les psychologues
- L'extension de l'accès direct au psychologue dans les structures publiques comme en libéral conventionné, sans limitation prédéterminée du nombre d'entretiens et de leur durée
- L'augmentation des postes de psychologues dans toutes les structures de service public et du secteur social et médico-social
- Le refus collectif des dispositifs prévoyant l'intervention des psychologues dans des conditions imposées et avec une rémunération dérisoire ;
- Le refus de la paupérisation et de la précarisation de la profession : niveau de rémunération, contractualisation, temps incomplets pour les salariés et faible tarif pour l'activité libérale
- Une revalorisation de la rémunération à la hauteur de la qualification et des responsabilités ainsi qu'une harmonisation la plus favorable des grilles dans l'ensemble des conventions collectives et des trois versants de la fonction publique
- L'ouverture d'une négociation sur la profession de psychologue, notamment sur les carrières, les rémunérations et les recrutements prenant en compte leurs différents champs d'exercice et leurs organisations représentatives.